

10 octobre 2024

Le comité scientifique en charge de la deuxième évaluation de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) publie une note d'étape

Prolongée en 2021 pour une deuxième phase de 5 ans, l'expérimentation TZCLD vise à résorber le chômage de longue durée sur des territoires volontaires en proposant aux « personnes privées durablement d'emploi » des embauches en CDI au sein d'Entreprises à But d'Emploi (EBE). Cette deuxième évaluation a été confiée à un comité scientifique qui publie une première note d'étape pour dresser un état des lieux des travaux en cours et présenter un travail inédit permettant de caractériser les territoires expérimentateurs, les profils et trajectoires des salariés embauchés dans le cadre de l'expérimentation.

[Consulter la note d'étape](#)

Une évaluation aux méthodes plurielles et complémentaires

En juin 2023, un nouveau comité scientifique a été installé à la demande du ministre du Travail pour réaliser une deuxième évaluation de l'expérimentation. Présidé par Yannick L'Horty et animé par France Stratégie et la Dares, le comité a initié un ensemble de travaux qui s'attachent en particulier à évaluer le coût du dispositif pour les finances publiques, les externalités positives constatées et ses résultats comparés à ceux des structures d'insertion par l'activité économique, en ayant recours à des méthodes d'analyse qualitative et quantitative. La note présente le travail réalisé par le comité scientifique et l'ensemble des travaux d'évaluation engagés pour chacune de ces dimensions.

La note présente également les premiers travaux statistiques réalisés par la Dares pour caractériser les territoires de l'expérimentation ainsi que les salariés embauchés au sein des EBE, à partir de la base de données Midas.

Des salariés aux parcours individuels non linéaires

La note présente également des informations sur les salariés, embauchés dans des EBE depuis 2021. Plus âgés et moins qualifiés que l'ensemble des salariés des secteurs publics et privés, ces salariés occupent pour la moitié d'entre eux un emploi à temps partiel, nécessairement choisi dans le cadre de l'expérimentation. Leurs parcours avant leur entrée en EBE sont marqués par de longues périodes de non-emploi, parfois complétées par un ou plusieurs

emplois, de courte durée et/ou à temps partiel. Ainsi, si la moitié des salariés en EBE n'a jamais occupé d'emploi salarié dans les deux ans avant l'embauche, 17 % ont en revanche passé au moins un jour par mois en emploi salarié pendant plus de douze mois.

Un mois avant d'être embauchés en EBE, quatre salariés sur cinq sont inscrits à France Travail, et plus d'un tiers (35 %) ont eu recours au moins une fois au RSA (revenu de solidarité active) ou à l'AAH (allocation aux adultes handicapés) au cours des six mois précédant l'embauche. L'entrée en EBE les conduit cependant le plus souvent à sortir du RSA et à bénéficier davantage de la prime d'activité.